

20 sur 20 éclairage
Société par actions simplifiée
au capital de 24.000 euros
Siège social : 33 rue Lavoisier
56530 QUEVEN
897 798 682 RCS LORIENT

PROCES-VERBAL DE DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES

Les soussignées :

- **la société BGI INVEST** représentée par Monsieur Bertrand GILBERT,
- **la société TREVIGNON INVEST** représentée par Monsieur Rémy TREGUIER,

Seules associées de la société 20 sur 20 éclairage,

Ont pris les décisions collectives portant sur :

- **Nomination de la société TREVIGNON INVEST en qualité de Directrice Générale,**
- **Renouvellement du mandat de la Présidente pour une durée illimitée,**
- **Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

Les associées décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de Directrice Générale, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois années :

- **la société TREVIGNON INVEST**, au capital de 135.000 euros, ayant son siège social à TREGUNC (29910) – 225 Route de la Corniche, identifiée sous le n°928 579 390 RCS QUIMPER.

La société TREVIGNON INVEST représentée par Monsieur Rémy TREGUIER accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

Les associées prennent acte que le mandat de la société BGI INVEST a été renouvelé pour une durée de 3 ans, par la collectivité des associés en date du 12 juin 2024 et décident de renouveler de manière anticipée son mandat de Présidente, pour une durée illimitée.

TROISIEME DECISION

Les associées confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Paraphe
BG



Paraphe
RT

ORIGINAUX - SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les soussignées ont expressément convenu de ce qu'elles pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et s. du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign® qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes dans les conditions prévues par les lois et règlements relatifs à la signature électronique (i.e., les articles 1366 et 1367 du Code civil, le décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 et le Règlement UE n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur ci-après les « Lois et Règlements Relatifs à la Signature Électronique »).

Chacune des soussignées reconnaît et accepte que sa signature des présentes via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des Lois et Règlements Relatifs à la Signature Électronique et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que chaque soussignée pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique ou à la preuve de son intention de conclure les présentes à cet égard.

Fait au moyen du procédé de signature électronique « DocuSign » ®, conformément aux dispositions des articles 1367 et 1375 du Code civil. Conformément à l'article 1375 alinéa 4 du Code civil, chaque soussigné est informé que le procédé lui permet de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

<p>Le 18 décembre 2025 18:00:44 CET</p> <p>La société BGI INVEST</p> <p>M. Bertrand GILBERT</p> <p>Signé par :  07DD3EE46EFD49E...</p>	<p>Le 18 décembre 2025 19:07:27 CET</p> <p>La société TREVIGNON INVEST</p> <p>M. Rémy TREGUIER</p> <p>Signé par :  B2254A9D485E443...</p>
--	--